

22 oct 2010 -13:09

Conseil des ministres du 22 octobre 2010

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 22 octobre 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 22 octobre 2010, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Sarah Delafortrie
Service Rédaction
+32 2 287 41 07
sarah.delafortrie@premier.fed.be

22 oct 2010 -13:09

Appartient à [Conseil des ministres du 22 octobre 2010](#)

Sûreté de l'Etat

Conditions d'aptitudes médicales et physiques pour l'admission au stage des lauréats d'une sélection comparative de recrutement

Conditions d'aptitudes médicales et physiques pour l'admission au stage des lauréats d'une sélection comparative de recrutement

Sur proposition de M. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, et de Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) portant le statut des agents des services extérieurs de la Sûreté de l'Etat.

Ce projet vise à ce que l'admission au stage des lauréats d'une sélection comparative de recrutement soit subordonnée à la satisfaction de conditions d'aptitudes médicales et physiques.

La nouvelle annexe à l'arrêté royal énumère les affections qui peuvent conduire à l'inaptitude d'un lauréat et à sa non-admissibilité au stage :

- affections nerveuses, psychiques et psychologiques : épilepsie, troubles de l'humeur de type maniaque ou dépressif, schizophrénie, trouble de somnolence pathologique...
- affections du système cardio-vasculaire : insuffisance cardiaque chronique, tension artérielle, angine de poitrine, altération du myocarde...
- affection métabolique : diabète sucré
- affections de l'audition et du système vestibulaire : vertiges, acuité auditive inférieure à un seuil minimal...
- système visuel : acuité visuelle inférieure à un seuil minimal, champ visuel inférieur à une amplitude minimale, vision crépusculaire minimale
- affection des reins et du foie

Après les négociations syndicales, le projet peut être soumis pour avis au Conseil d'Etat, en application de l'article 84, §1, alinéa premier, 1°, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat.

Lors des négociations syndicales et la demande d'avis au Conseil d'Etat, le projet sera affiné sur le plan juridique et légistico-technique et l'avis du Comité consultatif de bioéthique sera demandé.

Ensuite, le projet sera à nouveau soumis au Conseil des ministres.

(*) du 13 décembre 2006

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de
la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

22 oct 2010 -13:09

Appartient à Conseil des ministres du 22 octobre 2010

Politique de migration et d'asile

Recrutements supplémentaires dans les instances d'asile

Recrutements supplémentaires dans les instances d'asile

Suite à la forte augmentation du nombre de demandes d'asile, le Conseil des ministres a décidé de renforcer les effectifs des instances d'asile. Il ratifie ainsi les décisions du Comité ministériel restreint ("kern") du 30 septembre 2010. A partir de novembre 2010, 57 agents seront engagés à l'Office des Etrangers, 41 agents au Commissariat-général aux Réfugiés et aux Apatrides et 10 agents au Conseil du Contentieux des Etrangers. Le personnel engagé suite à la décision du Conseil des ministres du 16 octobre 2009 et du 22 mars 2010 sera prolongé jusqu'à fin 2011.

Par ailleurs, afin de continuer à investir dans une capacité d'accueil suffisante pour les demandeurs d'asile, le Conseil des ministres a également ratifié deux autres points des décisions du "kern" du 30 septembre 2010. Les places supplémentaires créées en 2010 seront prolongées en 2011. Des moyens ont en outre été libérés pour lancer 2000 initiatives d'accueil locales au sein des CPAS. Ceux-ci seront assurés d'un contrat sur deux ans, avec un préavis de 3 mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<http://www.melchiorwathelet.be>

22 oct 2010 -13:09

Appartient à Conseil des ministres du 22 octobre 2010

Soins de santé

Honoraires pour la participation à une concertation multidisciplinaire par un médecin spécialiste en gériatrie

Honoraires pour la participation à une concertation multidisciplinaire par un médecin spécialiste en gériatrie

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'article 37bis de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Le projet prévoit que les bénéficiaires ne doivent pas payer d'intervention personnelle pour la nouvelle prestation n° 597623 : honoraires pour la participation à une concertation multidisciplinaire, sous sa direction, par le médecin spécialiste en gériatrie chez un bénéficiaire admis dans un autre service que G (300).

Le bénéficiaire doit être âgé de plus de 75 ans et doit déjà avoir reçu au moins une prestation avec le numéro d'ordre 599045 pendant le même séjour.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

22 oct 2010 -13:09

Appartient à [Conseil des ministres du 22 octobre 2010](#)

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédits

Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

22 oct 2010 -13:09

Appartient à [Conseil des ministres du 22 octobre 2010](#)

Commission internationale de l'état civil

Organisation de l'assemblée générale de la Commission internationale de l'état civil à Bruxelles en 2011

Organisation de l'assemblée générale de la Commission internationale de l'état civil à Bruxelles en 2011

Sur proposition de M. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'organisation de l'assemblée générale de la Commission internationale de l'état civil (CIEC) à Bruxelles en 2011.

La CIEC est une organisation internationale, fondée en 1948, qui compte actuellement 15 Etats membres ainsi qu'un certain nombre d'Etats observateurs. Elle a pour objet de faciliter la coopération internationale en matière d'état civil et de favoriser l'échange d'informations entre les officiers de l'état civil. A cette fin, elle procède à de nombreuses études et travaux, ainsi qu'à l'élaboration de recommandations ou conventions, tendant à l'harmonisation des dispositions en vigueur dans les Etats membres dans les matières relatives à l'état et la capacité des personnes, ainsi qu'à améliorer les techniques des services chargés de l'état civil dans ces Etats. Elle a notamment mis au point un système d'échange d'informations et d'extraits internationaux de l'Etat civil. La CIEC travaille actuellement à la mise en place d'une plateforme de communication internationale de données d'état civil par voie électronique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

22 oct 2010 -13:09

Appartient à [Conseil des ministres du 22 octobre 2010](#)

e-Procurement

Marché public destiné à rassembler les différents contrats de maintenance couvrant les applications e-Procurement en un seul contrat de service

Marché public destiné à rassembler les différents contrats de maintenance couvrant les applications e-Procurement en un seul contrat de service

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a donné son accord sur le lancement d'une procédure négociée sans publicité avec la firme European Dynamics, dans le but de rassembler les différents contrats de maintenance couvrant les applications e-Procurement en un seul contrat de service.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

22 oct 2010 -13:09

Appartient à Conseil des ministres du 22 octobre 2010

Marché public pour la Défense

Acquisition de moyens de protection complémentaires contre les explosifs et bombes radiocommandés

Acquisition de moyens de protection complémentaires contre les explosifs et bombes radiocommandés

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a autorisé la conclusion d'un marché public relatif à l'acquisition de moyens de protection complémentaires contre les explosifs et bombes radiocommandés.

Les explosifs et bombes radiocommandés sont de plus en plus utilisés et constituent une menace réelle pour les forces armées belges, entre autres en Afghanistan. Ce marché public répond à un besoin structurel d'émetteurs-brouilleurs (Electronic Counter Measure) avec accessoires, matériel et prestations de services.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

22 oct 2010 -13:09

Appartient à Conseil des ministres du 22 octobre 2010

SPF Justice

Prolongation des projets pour l'encadrement des mesures judiciaires alternatives

Prolongation des projets pour l'encadrement des mesures judiciaires alternatives

Le Conseil des ministres a décidé de prolonger en 2010 les projets existants pour l'encadrement des mesures judiciaires alternatives. Aucun nouveau projet n'est toutefois proposé pour 2010. Les autorités locales peuvent conclure des conventions avec le SPF Justice pour recruter du personnel supplémentaire pour l'encadrement des mesures judiciaires alternatives. Elles disposent à ce propos d'un montant financé par le Fonds de sécurité. Les projets sont évalués annuellement par le ministre de la Justice et forment un élément important de la politique d'exécution des peines.

La proposition du ministre de la Justice Stefaan De Clerck vise à prolonger les projets en 2010. Les projets et leur financement sont repris dans un projet d'arrêté royal.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

22 oct 2010 -13:09

Appartient à Conseil des ministres du 22 octobre 2010

Titres-services

Rapport d'évaluation 2009 du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité

Rapport d'évaluation 2009 du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité

Sur proposition de Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, le Conseil des ministres a pris acte du rapport d'évaluation du régime des titres-services pour les services et emplois de proximité pour l'année 2009 (*).

Ce rapport d'évaluation porte notamment sur :

- les effets sur l'emploi de la mesure ;
- le coût global brut et net de la mesure avec une attention particulière pour les effets retour, notamment en matière d'allocations de chômage ;
- les conditions salariales et de travail applicables.

(*) conformément à l'article 10 de la loi du 20 juillet 2001 visant à favoriser le développement des services et d'emplois de proximité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

22 oct 2010 -13:09

Appartient à [Conseil des ministres du 22 octobre 2010](#)

Soins de santé

Intervention forfaitaire de 30 euros par mois pour un groupe déterminé d'enfants souffrant d'insuffisance rénale chronique

Intervention forfaitaire de 30 euros par mois pour un groupe déterminé d'enfants souffrant d'insuffisance rénale chronique

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui modifie l'annexe à l'arrêté royal (*) qui fixe une intervention forfaitaire de 30 euros par mois pour un groupe déterminé d'enfants souffrant d'insuffisance rénale chronique et ayant besoin d'alimentation diététique spécifique.

L'objectif du projet est d'exprimer l'intervention forfaitaire en un montant par mois plutôt qu'en un montant par jour.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) du 4 mai 2009 portant exécution de l'article 37, § 16bis, alinéa 1er, 3°, et alinéa 4, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

22 oct 2010 -13:09

Appartient à Conseil des ministres du 22 octobre 2010

Police fédérale

Marché public pour la police fédérale

Marché public pour la police fédérale

Le Conseil des ministres a autorisé la ministre de l'Intérieur Annemie Turtelboom à lancer un marché public relatif à la commande de moyens de transport et de logement dans le cadre des voyages de services à l'étranger au profit de la police fédérale. Une partie du marché consiste en la fourniture de services financiers : préfinancement des coûts de transport et de logement et présentation d'une assurance accident.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Annemie Turtelboom, ministre de la Justice

Boulevard de Waterloo 115

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 542 80 11

<http://www.justice.belgium.be>

22 oct 2010 -13:09

Appartient à [Conseil des ministres du 22 octobre 2010](#)

Gestion civile des crises

Financement des missions de gestion civile des crises

Financement des missions de gestion civile des crises

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui règle la couverture budgétaire des missions de gestion civile des crises. Le projet, proposé par le ministre des Affaires étrangères Steven Vanackere, vise à prélever un montant du crédit provisionnel pour 2010 pour l'engagement et la liquidation des dépenses encourues par la gestion civile des crises. Le Conseil des ministres avait approuvé, le 12 février 2010, le planning indicatif des missions de gestion civile des crises.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

22 oct 2010 -13:09

Appartient à [Conseil des ministres du 22 octobre 2010](#)

Diplomatie préventive

Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Financement d'initiatives en matière de diplomatie préventive

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé le financement, sur le budget du SPF Affaires étrangères, des initiatives suivantes en matière de diplomatie préventive :

- Développement des capacités et renforcement de la société civile - Institut de la vie - "Projet d'appui à la mise en oeuvre des noyaux mobilisateurs pour la paix et la décentralisation (NMPD) dans la province du Sud Kivu" - RDC
- Médiation dans les conflits imminents et en cours - Processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale - Gestion de crise - Peacebuilding Fund (PBF) -Support au Fonds de consolidation de la paix - Multi
- Construction/renforcement d'un appareil de sécurité légitime et efficace et d'un état de droit - Peacebuilding Support Office (PBSO) - Prolongation de l'appui belge à la PBSO, Country Specific Meeting(CSM) République Centrafricaine (RCA) - Multi
- Médiation dans les conflits imminents et en cours - Processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale - Gestion de crise - Alliance des civilisations - "Support to the Global Expert Finder (GEF) of the Rapid Reaction Media Mechanism (RRMM) - Multi
- Médiation dans les conflits imminents et en cours - Processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale - Gestion de crise -Bureau intégré des Nations Unies au Burundi - "Appui logistique au Bureau intégré dans sa tâche de finaliser le processus de paix au Burundi et notamment de contribuer à la transformation du FNL vers un parti politique - Burundi
- Développement des capacités et renforcement de la société civile - University of Pretoria, Faculty of Humanities, Department of Political Sciences - "Creation of a Mediation Centre at the University of Pretoria" - République d'Afrique du Sud
- Gestion efficace et équitable des richesses naturelles - OCDE - "OECD pilot project on due diligence in the mining and minerals sector" - RDC
- Opérations de déminage et non-prolifération - APOPO - Mozambique
- Opérations de déminage et non-prolifération - Handicap International - Colombie
- Construction/renforcement de l'état de droit et de l'appareil judiciaire - UNODC - Multi donor Trust Fund to Combat Piracy off the Coast of Somalia - Afrique

- Promotion des droits de l'enfant en mettant l'accent sur la problématique des enfants soldats - UNICEF - Attribution d'un capital de départ pour le mandat du Représentant spécial des Nations Unies contre la violence faite aux enfants - Multi
- Médiation dans les conflits imminents et en cours - processus de dialogue de paix et de réconciliation (inter)nationale - gestion de crise : "Real time information tool" - ONG "Security Council Report" (SCR)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

22 oct 2010 -13:09

Appartient à [Conseil des ministres du 22 octobre 2010](#)

Véhicules propres et économes en énergie

Promotion des véhicules propres et économes en énergie dans le cadre des marchés publics

Promotion des véhicules propres et économes en énergie dans le cadre des marchés publics

Sur proposition de M. Yves Leterme, Premier ministre, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à promouvoir les véhicules propres et économes en énergie dans les marchés publics.

Le projet a pour objectif d'obliger les autorités qui achètent des véhicules par le biais de marchés publics (*) à prendre en compte les critères d'incidences énergétique et environnementale auxquels les véhicules doivent satisfaire. Ainsi, elles doivent tenir compte de la consommation d'énergie du véhicule, des émissions de CO2 et des émissions de polluants. L'autorité adjudicatrice peut reprendre des spécificités techniques dans le marché public ou appliquer des critères d'attribution sur la base de l'incidence énergétique ou environnementale.

Les véhicules de la protection civile, des pompiers, des forces armées et de maintien de l'ordre sont exemptés, tout comme les véhicules utilisés dans les ports et aéroports.

Cette mesure transpose en droit belge la directive européenne 2009/33/EG.

(*) selon la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe